RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 05 JUIL, 2019

portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « aquariologiste » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Béatrice LAUWICK, conservateur en chef du patrimoine, chargée de mission au département des peintures, musée du Louvre, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collectons, spécialité « aquariologiste » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Dominique DUCHÉ, directeur de l'aquarium tropical, Palais de la Porte Dorée ;
- Monsieur Sylvain JOUMIER, technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « aquariologiste », aquarium tropical, Palais de la Porte Dorée ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 0 5 JUIL. 2019

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY